Image not found or type unknown

Créance payée partiellement

Par **Marie2023**, le **30/11/2023** à **15:09**

Bonjour,

Suite à un accord amiable avec un client, nous avons décidé de recevoir un paiement partiel concernant des factures impayées.

De ce fait nous allons mettre en perte les montants impayés sur les-dites factures. Mais le client demande de recevoir des avoirs pour chaque montant impayé. Nous ne pensons pas que nous devons leur envoyer des avoirs, car il s'agit de perte.

Pouvez-vous confirmer si on a besoin d'envoyer des avoirs au client ou pas en cas de perte? Quelle est la procédure concernant le client?

Cordialement

Par **youris**, le **30/11/2023** à **15:17**

bonjour,

dans le cas relatif à une personne, l'avoir représente ce qui est dû à cette personne qui est le créancier, votre client est débiteur, il ne peut pas exiger d'avoir, puisque c'est lui qui doit.

vous pourriez exiger de votre client une reconnaissance de dettes.

salutations

Par **Marie2023**, le **30/11/2023** à **15:22**

Merci Youris,

Notre client est une entreprise, est-ce-que cela change votre reponse?

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés